MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (cadre réservé au service) :

Type de contrat : **Direction Eau et Assainissement**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Trésor Public.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR59ZZZ425942

DESIGNATION DE L'ABONNE

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

CP .....Ville .....

Tél ..... Pays.....

Réf. client : I_____I / I_____I

(Référence précisée sur l'en-tête de votre facture d'eau)

DESIGNATION DU CREANCIER

CREANCIER : TRESOR PUBLIC

BENEFICIAIRE :

Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON
Direction Eau et Assainissement
23 avenue Georges Pompidou – C.S 90246
71106 CHALON SUR SAONE CEDEX
Tél : 03.85.43.78.05 email : eauetassainissement@legrandchalon.fr

DESIGNATION DU OU DES TITULAIRE(S) DU COMPTE A DEBITER

Nom(s) et Prénom(s) :.....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (**IBAN**)

F R
(commence par FR pour la France)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (**BIC**)

☒ Type de paiement : paiement récurrent/répétitif (effectué tous les 5 du mois ou le 1er jour ouvrable suivant).

A : .....

Le : .....

SIGNATURE
du ou des titulaire(s) du compte à débiter

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le TRESOR PUBLIC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.